



## **Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique**

---

☒ Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies ☎ 010.42.00.50 ☎ 010.42.00.59

☒ Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles

Compte 210-0678220-48 - [www.ufapec.be](http://www.ufapec.be) - ☒ info@ufapec.be

## **Etre « ami » avec ses élèves sur les réseaux sociaux**

Michaël Lontie  
Analyse UFAPEC 2011 N°23.11



## Introduction

Facebook, Twitter, Google+, LinkedIn... sont des réseaux sociaux parmi des centaines d'autres. Ces sites rencontrent un vif succès, toutes générations confondues, et font désormais partie intégrante de notre société. Concrètement, Facebook et Google+ proposent une plate-forme de profils personnels. On peut y retrouver de vieux amis, des gens perdus de vue, des proches, se faire de nouveaux amis, prendre connaissance d'activités qui se font dans notre entourage, donner un certain nombre d'informations (voulues ou non-voulues) en fonction de notre approche plus ou moins sécurisée du réseau (l'approche la plus sécurisée étant bien sûr de ne pas s'y inscrire...). Mais si on peut retrouver notre ami Germain ou notre mamy sur les réseaux sociaux, on peut aussi tomber sur le profil de notre instituteur ou du prof de math. Et la tentation est grande, pour les enfants et les adolescents, de demander à entrer dans le « réseau d'amitié »<sup>1</sup> de leur enseignant. Souvent pour essayer d'en savoir plus sur lui et sur sa vie ou parce qu'on l'apprécie et qu'on veut s'en sentir plus proche. Voici des avis croisés de professeurs qui ont fait le choix d'intégrer leurs élèves dans leur profil Facebook et d'autres qui ont fait le choix contraire. Ils communiquent ici sur le *pourquoi* de ce choix.

## Du côté des enseignants

Nous avons voulu interroger plusieurs enseignants quant à l'intérêt, ou non, d'« être ami » avec ses élèves sur Facebook ou sur des réseaux sociaux semblables. Notons qu'en Belgique, rien interdit cela<sup>2</sup>. Chez nous, un enseignant peut avoir des contacts avec ses élèves sur Facebook, comme par téléphone ou par SMS si ça se justifie. Et si d'un côté, interdire purement et simplement les réseaux sociaux serait se voiler la face et risquer de manquer « à la mission de l'école de rendre le monde intelligible »<sup>3</sup>, il ne faut pas non plus que l'utilisation de ces réseaux conduisent le professeur à une situation qu'il ne pourrait plus gérer. Or le risque est grand. Emmanuel Dal Cortivo, professeur de français en secondaire, a fait le choix de ne pas prendre ce risque : « Être ami avec mes élèves sur les réseaux sociaux ? En aucun cas. C'est la porte ouverte aux dérapages. J'ai des demandes émanant d'élèves chaque année mais je leur explique que les réseaux sociaux entretiennent une forme d'amitié qui, dans notre rapport de professeur et d'élève, ne peut pas exister. Car ça rompt le lien pédagogique. Ça donne l'illusion aux élèves qu'ils peuvent obtenir des privilèges et entrer dans la vie du prof. Ça produit un espionnage rarement utilisé à bon escient. En salle des profs, ceux qui ont des contacts avec leurs élèves via Facebook disent ne pas avoir de problèmes. Jusqu'au jour où... La première fois on tombe des nues. Et quand ça se passe mal, peu osent l'avouer à leurs collègues. » Et à la question de la création d'un profil purement professionnel à côté du profil privé à des fins strictement pédagogiques : « Je n'y suis pas favorable non plus. Je préfère, comme je l'ai déjà fait, créer un blog. Là, tout est sous contrôle et tout est clair. »

Contrepied. Nous avons trouvé sur la toile le blog<sup>4</sup> d'un professeur, Yves Patte, qui souligne au contraire les atouts de Facebook pour favoriser la pédagogie dans un article intitulé « Dois-je accepter mes élèves sur Facebook ? Ou comment devenir un prof 2.0 ? ». Yves

---

<sup>1</sup> Le terme « ami » sur Facebook est à prendre au sens large. Certains réseaux sociaux, comme LinkedIn par exemple, ont privilégié les termes « contact » ou « relation ».

<sup>2</sup> Aux États-Unis, de nombreux établissements scolaires de l'État de Virginie interdisent les contacts sur les réseaux sociaux. Le législateur de l'État du Missouri a voulu promulguer une loi en ce sens mais a été confronté au droit à la liberté d'expression contenu dans la Constitution Américaine.

<sup>3</sup> Desmedt, Th., « Facebook : interdire ou former ? » in entrées libres n°45, janvier 2010, p.12.

<sup>4</sup> <http://www.yvespatte.com/2010/08/doisje-accepter-mes-lyves-sur-facebook-ou-comment-devenir-prof-20/>. Nous avons sollicité des interviews auprès de plusieurs enseignants (ou ex-enseignants) ayant des contacts avec leurs élèves et anciens élèves sur Facebook. Deux d'entre eux, *a priori* favorables, se sont finalement désistés.

Patte souligne d'emblée dans cet article qu'il n'a jamais eu aucun problème lié au fait d'avoir ses élèves comme « amis » sur Facebook. Ni d'ailleurs avec celui de communiquer son adresse mail ou son numéro de GSM (uniquement pour les sorties, périodes de stage...). Il écrit : « si vous leur donnez tous ces moyens de vous trouver sur le net, il n'y a aucun intérêt à chercher, et ce qu'ils trouveront n'aura en aucun cas le goût du fruit défendu. Si le prof a l'air de vouloir cacher des choses sur sa vie privée, c'est évidemment attirant pour l'élève de le « googeliser »<sup>5</sup>, de chercher la photo compromettante, etc. Ou d'arriver à trouver le numéro de téléphone et de faire une blague. Si le prof a lui-même tout donné, ça n'a aucun intérêt. Et plus encore, ça responsabilise. Je fais confiance à mes élèves. Ils le savent. C'est pour ça que je leur donne mon adresse mail, mon numéro de téléphone et l'accès à tout ce que je mets sur Facebook. » Petite précision, Yves Patte n'accepte ses élèves comme « amis » qu'à partir de leur dernière année de secondaire, ce qui dénote tout de même une certaine prudence. Il a établi cette règle « pour éviter des soucis avec des élèves trop jeunes à qui je ne pourrais pas expliquer ce que je vous explique ici », indique-t-il au cœur de l'article. Il ne consulte pas non plus les photos postées par les élèves. Ça n'a pas d'intérêt pour lui. Par contre, Yves Patte remarque l'intérêt certain des informations que ses élèves font circuler sur Facebook pour la préparation de ses cours : « à chaque fois que je me connecte sur Facebook, j'ai en deux ou trois minutes un aperçu de tout ce qui a intéressé mes élèves ces dernières heures. Quelle ressource magnifique pour constituer des cours qui touchent leur cible, qui leur parlent réellement, et auxquels ils vont accrocher ! »

Un argument privilégié par Yves Patte en faveur de l'utilisation de Facebook est qu'il faut pouvoir, pour le professeur, dépasser la segmentation des différents aspects de sa vie pour proposer aux élèves une image de soi certes composée mais unique : « Je suis le même partout ». Je suis, à l'école, le même qu'en famille ou avec mes amis, affirme Yves Patte. Tous mes traits identitaires, « je les porte avec moi, dans tous les contextes sociaux où j'évolue ». Selon lui, la segmentation de l'identité est aujourd'hui dépassée. Le bon professeur est un professeur passionné et les réseaux sociaux offrent la possibilité de communiquer plus facilement sur nos passions et sur ce qui fait que nous sommes uniques : « les réseaux sociaux peuvent constituer une réelle invitation à « être soi-même » devant ses élèves. » Car « si vous êtes le même en famille, à l'école, et dans tous les contextes sociaux où vous évoluez, pourquoi être gêné que vos élèves vous voient en famille ? C'est comme ça que j'ai pu coacher des anciens élèves dans le cadre de mes activités sportives. Je suis exactement le même comme prof et comme coach. Je n'ai pas à changer de casquette. » Cet argument s'oppose point pour point à la vision proposée par Emmanuel Dal Cortivo dans une analyse connexe à celle-ci et consacrée à la « bonne distance » entre professeur et élève<sup>6</sup>. Ce dernier nous confiait alors être profondément différent en tant que professeur et dans sa vie privée, comme s'il portait un masque en classe. L'intérêt d'y faire référence dans la présente analyse ne réside pas dans le fait d'établir un jugement de valeur quant au bien-fondé d'une vision ou de l'autre. Ce qui est remarquable, c'est de constater que la première va permettre une ouverture aux réseaux sociaux et que la seconde conduit à une position de fermeture vis-à-vis de ceux-ci. La vision d'Yves Patte est plus progressiste, plus risquée et doit certainement s'accompagner de balises afin de respecter les règles déontologiques inhérentes à sa profession et à son statut. Car si nous suivons Yves Patte dans son souhait d'être perçu par ses élèves comme étant le même homme en tant que professeur, que coach ou comme mari, il ne faudrait pas que cela ouvre la porte à une confusion des rôles. La vision d'Emmanuel Dal Cortivo est plus protectionniste et permet d'éviter, justement, toute confusion des rôles. Mais un tel cloisonnement *peut* mener à la perte d'une dimension personnelle et vivante, notamment potentiellement apportée par les

---

<sup>5</sup> Entrer le nom de quelqu'un sur le moteur de recherche Google pour trouver des informations ou des images sur cette personne.

<sup>6</sup> Lontie, M., *Prof/élève : garder une distance ? Surtout trouver la bonne !*, analyse UFAPEC n°22.11, 2011.

réseaux sociaux. Il ne faudrait pas non plus diaboliser les réseaux sociaux ou toute autre innovation technologique sous prétexte qu'ils comportent des risques ou qu'ils les multiplient. Toutefois, dans cette optique, il nous semble qu'un moment de l'éducation des jeunes qui ont accès aux réseaux sociaux (et donc à internet) devrait être consacré à l'apprentissage des risques liés à ceux-ci, des moyens de défense et de protection mis en place par ces sites spécifiques et des bons réflexes à avoir en cas de problème ou même de doute.

Alors que ce n'était que le début des réseaux sociaux, Enzo Bordaro<sup>7</sup> a eu des « amis-Facebook » parmi ses élèves. Mais les choses ont vite changé. D'une part parce que l'établissement dans lequel il enseigne a purement et simplement interdit cela, comme il interdit toute déclaration, photo ou caricature qui nuirait à l'intégrité d'un élève ou d'un enseignant via un blog ou un réseau social. D'autre part aussi, et surtout, parce qu'il a vite perçu les risques inhérents à cette pratique. Sans entrer dans les détails, il remarque que certains professeurs ont été confrontés à quelques « petits ennuis » qui ont suffi à les refroidir, à arrêter et à amener d'autres à faire comme eux. Ceci dit, Enzo Bordaro remarque que les réseaux sociaux n'ont pas créé de problèmes nouveaux mais qu'il s'agit là d'une expression nouvelle de problèmes anciens : « les réseaux sociaux permettent par exemple de se trouver des amis ou des parents de substitution. Le professeur, de par son statut d'adulte et de référent, va souvent être privilégié par l'enfant dans ce rôle de substitution. » Comme ce fut le cas bien avant l'invention des technologies actuelles à de nombreuses reprises. Le professeur pourra être flatté par cette place que lui accorde l'enfant et entretenir le lien affectif. Et, suivant les cas, cela se déroule avec plus ou moins de bonheur. Mais le rôle strict de l'enseignant a de toute façon été dépassé. Ce n'est donc pas le moyen de communication qui est en cause mais bien l'utilisation qu'on en fait. Et c'est là que les acteurs de l'éducation, parents ou membres du monde scolaire, ont un rôle décisif à jouer.

Nous prenons cette occasion pour nous interroger sur l'intérêt réel d'une rencontre de l'enfant, mais plus encore de l'adolescent, avec l'adulte (donc tous les adultes : enseignants, parents, familles, amis et autres) sur les réseaux sociaux. Au vu de ce que les jeunes se partagent entre eux sur Internet, l'adulte ne devient-il pas une sorte d'intrus qui se serait immiscé dans une soirée de jeunes ? Comme le jeune, lui, est poussé par sa curiosité à obtenir toute une série d'informations sur son professeur et sur sa vie privée. Tout n'est-il pas d'abord une sorte de curiosité de l'un vers l'autre, ou éventuellement de volonté de contrôler l'autre ? Et de nous demander si ce n'est pas pour cela aussi qu'Yves Patte ne partage son profil qu'avec ses élèves de rhétorique, alors arrivés au seuil de l'âge adulte... Lors d'une soirée de rencontre avec des parents organisée par l'Ufapec autour d'« Internet à la maison », Yves Collard rapportait le point de vue du pédopsychiatre Jean-Yves Hayez. Pourtant connu pour son esprit d'ouverture en matière de nouvelles technologies, Jean-Yves Hayez pense que la rencontre intergénérationnelle avec des adolescents sur les réseaux sociaux n'est pas à préconiser. L'adolescence est une période de rejet du monde adulte et de différents modèles d'éducation, dont le modèle parental. C'est un moment nécessaire, qui se vit et doit se vivre entre adolescents, en toute indépendance du regard adulte. Et les réseaux sociaux, par l'introduction de ce regard (sans pourtant interférer sur ce que les jeunes partagent puisqu'a fortiori ils s'en foutent), faussent le jeu.

---

<sup>7</sup> Enzo Bordaro est professeur de philosophie et de religion dans le secondaire. Son interview a également servi pour notre étude sur la distance professeur/élève, Lontie, M., *Prof/élève : garder une distance ? Surtout trouver la bonne !*, analyse UFAPEC n°22.11, 2011.

## **Du côté des institutions**

Certaines écoles ont fait le choix de créer une page propre sur Facebook. Elles l'utilisent comme vitrine, pour entretenir des liens avec les alumni<sup>8</sup> ou pour diffuser des informations diverses et partager des photos autour d'activités passées. D'autres ont créé un site interne à l'école, permettant l'interactivité entre les professeurs et les élèves. Ce qui permet un plus grand contrôle de ce qui circule et limite l'usage à ce qui est strictement scolaire (mais demande aussi une gestion plus journalière dudit site). En Flandre, le site Smartschool<sup>9</sup> permet de relier par le net tous les professeurs et étudiants d'une école. C'est très pratique pour communiquer, faire une demande. Cela représente un gain de temps énorme. L'avantage est que ce type de formules peut permettre de rencontrer les avantages apportés par les blogs, forums et réseaux sociaux sans risque externe (puisque l'accès est sécurisé) et sans publicité.

Les « ennuis » rencontrés par les professeurs sur les réseaux sociaux, s'ils peuvent parfois être les conséquences d'une relation affective trop soutenue, sont plus souvent d'un autre ordre et indépendants du fait d'être « ami » avec ses élèves sur Facebook. Propos insidieux, menaces, insultes... Internet devient lieu de mise en place publique d'un conflit ouvert ou latent, lieu de vengeance. Et ce n'est pas le seul apanage des professeurs et des élèves, parents, membres du personnel, institutions... peuvent être partie ou objet des débats dans des configurations variées. Pour se prémunir dans la perspective de préserver la liberté de chacun des acteurs du monde scolaire, le SEGEC a suggéré aux P.O. du réseau libre d'inclure un certain nombre de règles adaptées à la pratique des TIC dans leur ROI (pour les parents, élèves...) et leur règlement de travail (pour les membres du personnel)<sup>10</sup>. La liste est longue et va du droit à la réputation, à la vie privée, à l'image, à la propriété intellectuelle à l'interdiction de diffuser des informations fausses ou dangereuses pour la santé ou la vie d'autrui en passant par l'interdiction de toute discrimination, incitation à la violence, à la haine, au racisme ou encore à l'interdiction de diffuser des informations susceptibles de ternir la réputation de l'école...<sup>11</sup> Le SEGEC indique aussi qu'il est souhaitable que le règlement de travail de l'école sensibilise les membres de l'équipe éducative aux dérives d'une mauvaise utilisation des réseaux sociaux. S'il n'y a pas de règles coercitives *a priori*, l'établissement *peut* toutefois faire un avenant disciplinaire au contrat de travail d'un enseignant en particulier lorsque celui-ci a fait état d'un comportement inadapté.

## **Conclusion**

Selon l'UFAPEC, l'intégration des réseaux sociaux dans le lien pédagogique demande que plusieurs règles propres à l'utilisation scolaire soient établies et respectées par tous. Le principe de base devant être la protection de l'enfant, de l'élève et la protection de l'adulte, du professeur. Il faut d'une part que tous soient conscients que les réseaux sociaux doivent servir la relation pédagogique et non la rompre. L'objectif ne peut être, ni pour le professeur ni pour l'élève, de s'attirer des grâces, des facilités ou de lier une relation inappropriée dans le cadre d'un rapport maître/élève.

---

<sup>8</sup> Terme utilisé pour désigner les anciens élèves ou étudiants d'une école, d'une haute école ou d'une université.

<sup>9</sup> <http://www.smartschool.be/>

<sup>10</sup> Bulletins d'information n°3285 « Internet, sites personnels, « blogs » et vie privée » et n°4695 « Utilisation des réseaux sociaux : Adaptation du règlement de travail » émis par le service de Législation et Gestion Scolaire du SEGEC: <http://admin.segrec.be/documents/3286.pdf> et <http://admin.segrec.be/documents/4695.pdf>.

<sup>11</sup> La liste reprise ici n'est pas exhaustive. Pour consulter liste complète nous vous renvoyons aux deux bulletins d'information du Segec mentionnés ci-dessus.

**L'UFAPEC encourage les professeurs à se questionner sur leur pratique et sur l'intérêt, ou non, d'utiliser les réseaux sociaux à des fins pédagogiques.** Le fait que les enfants et les adolescents utilisent ces réseaux pour partager leurs informations et leurs intérêts constitue une chance réelle de les interpeller ou de percevoir ce qui les touche, les intéresse, les fait réagir. De plus, l'interdiction unilatérale d'utiliser les réseaux sociaux en classe ou en parallèle à l'activité scolaire reviendrait à tisser un voile devant la réalité vécue au jour le jour par les enfants et les adolescents. Ils vivent avec Internet et les éducateurs ont un devoir d'information sur les usages adéquats des outils que celui-ci met à disposition – *a fortiori* s'ils sont largement utilisés par les plus jeunes. Car, de nouveau, ce n'est pas lesdits outils qui sont mauvais, mais l'usage qui en est fait. Et donc, au même titre que l'esprit critique, la connaissance d'Internet et de ses outils (ainsi que leurs modes de fonctionnement, stratégies marketing et systèmes de protection) a une place à prendre dans l'optique d'une pédagogie d'ouverture et d'adaptation au monde (cf. Décret *Missions* de 1997). Néanmoins, **l'UFAPEC souhaite qu'il ne puisse jamais y avoir de confusion des rôles** et que toutes les facettes relatives à la relation du professeur et de l'élève demeurent sous le contrôle du premier.

L'UFAPEC suggère aux enseignants de ne pas se mettre en danger inutilement (ni de mettre en danger élèves, collègues et direction) afin qu'ils puissent assumer toutes leurs décisions en la matière en vertu des différentes injonctions légales, régulatrices et personnelles. Parallèlement, **les parents d'élèves et les élèves doivent veiller à ce que leur usage des réseaux sociaux ne porte pas préjudice aux autres parents, autres élèves, professeurs et tout autre acteur du cadre scolaire.** Chacun aura la délicatesse de ne pas s'immiscer dans la vie privée de l'autre...

Désireux d'en savoir plus ?

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

## **Bibliographie**

- Desmedt, Th., « Facebook : interdire ou former ? » *in* entrées libres n°45, janvier 2010, p.12.
- Lontie, M., *Prof/élève : garder une distance ? Surtout trouver la bonne !*, analyse UFAPEC n°22.11, 2011.
- Blog de Patte, Y., <http://www.yvespatte.com/2010/08/doisje-accepter-mes-lves-sur-facebook-ou-comment-devenir-prof-20/>.
- Bulletin d'information n°3285 « Internet, sites personnels, « blogs » et vie privée » du service de Législation et Gestion Scolaire du SEGEC: <http://admin.segec.be/documents/3286.pdf>.
- Bulletins d'information n°4695 « Utilisation des réseaux sociaux : Adaptation du règlement de travail » du service de Législation et Gestion Scolaire du SEGEC: <http://admin.segec.be/documents/4695.pdf>.